



## **PROCEDURE DE DEMANDE D'UN PASSEPORT TECHNIQUE HISTORIQUE FIA INTERNATIONAL**

Les compétitions internationales de sport automobile historique sont régies par l'Annexe K du Code Sportif International (CSI). Chaque voiture qui participe à une compétition de sport automobile historique doit être en possession d'un Passeport Technique Historique (PTH) valide.

Ce PTH doit par conséquent représenter une période historique de la vie de la voiture et du modèle considérés (un «instantané»). Il ne s'agit pas nécessairement du moment de construction d'origine. Par spécification de période, on entend la configuration technique complète à un moment donné du modèle dont il a été prouvé, à la satisfaction de la FIA ou des commissaires sportifs, qu'il a existé à l'époque à laquelle sa classification a été déterminée (Article 3.3 de l'Annexe K).

Le PTH est délivré par l'ASN sous l'autorité de la FIA pour les voitures appartenant à tout résident ou tout citoyen du pays de l'ASN.

Le PTH a pour seul but d'assister les commissaires techniques dans l'exécution de leurs tâches et les organisateurs dans la classification des voitures ; pour le concurrent, le PTH doit constituer également une garantie que toutes les voitures concourant dans une même classe sont conformes à la réglementation applicable à cette classe .

### **Il existe deux formulaires de demande de PTH**

- Un formulaire PTH couvrant les Périodes FIA A-B-C-D-E-F-G-H-I-J et associées.

**-2025 International HTP K1**

- Un formulaire PTH couvrant les Périodes FIA IC-JR1T-JR1-JR2 et les Périodes K et associées. Ce formulaire comporte des spécificités et obligations propres aux composants électroniques, en accord avec l'Annexe III de l'Annexe K.

**-2025 International HTP K 2**

#### ➤ **Procédure d'homologation :**

Veuillez consulter le formulaire guideline 2025 sur notre site internet [www.acm.mc](http://www.acm.mc)  
Automobile Club de Monaco → formulaire FIA PTH et FIVA → formulaire de demande de PTH.

#### ➤ **Procédure de demande d'obtention d'un PTH :**

- Copie de la carte de résident
- Compléter dument la demande sur un support USB avec des photos claires et en haute définition et joindre également le formulaire de demande de PTH (voir procédure détaillée également disponible sur notre site).
- Fournir la fiche d'homologation du véhicule (vous pouvez en faire la demande auprès de l'Automobile Club de Monaco si vous ne l'avez pas – coût 100€).
- Joindre à la demande un chèque à l'ordre de l'Automobile Club de Monaco d'un montant de 1200€.



➤ **Validité :**

La durée de validité du PTH FIA est désormais limitée à 10 ans, commençant à la fin de l'année de la date d'acceptation. Le Passeport Technique Historique FIA sera obligatoirement signé par la personne physique propriétaire de la voiture et cette voiture devra, à tout moment, être, en particulier, conforme à son Passeport.

➤ **Autre :**

Dans le cas d'une demande de duplicate, changement de période / classe / groupe / photo / changement d'ASN / variante, joindre un chèque de 360€.

Pour tout changement de détail sans conséquence pour le page 1 ni pour les photos joindre un chèque de 125€.